

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

DESTINÉE AUX ADULTES ACCOMPAGNATEURS
QUI ONT ACCEPTÉ DE SUIVRE LES ENFANTS
DURANT LEUR JOURNÉE AU PARC DU PETIT PRINCE.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du Parc du Petit Prince et à le respecter.

Nous vous demandons de :

- ✦ Respecter les animaux et les plantes.
Je ne cueille pas les plantes et ne donne pas à manger aux animaux sans autorisation.
- ✦ Veiller à laisser les espaces publics propres (toilettes, points de restauration, espace pique-nique...).
- ✦ Rassembler les enfants et éviter leur dispersion.
Ne pas laisser les enfants de moins de 16 ans sans surveillance.
- ✦ Respecter les conditions d'accès et règles de sécurité des attractions.
- ✦ Circuler dans les allées publiques du parc et respecter les limitations d'accès.
- ✦ Attendre l'arrêt complet des attractions avant de monter ou de descendre et se tenir à distance d'un manège en marche.
- ✦ Respecter le personnel du parc et avoir un comportement civilisé.
- ✦ Être vigilant aux sacs, mettre une étiquette avec nom de l'établissement ou de l'enfant.
- ✦ Indiquer l'adresse de la structure à facturer sur le bon de réservation. Une seule facture sera émise, aucune demande de facturation multiple ou de changement de nom ne sera acceptée après la visite.
- ✦ Les enseignants doivent veiller à ce que tous les élèves soient accompagnés lorsqu'ils se rendent en boutique pour effectuer un achat.
- ✦ Les enseignants s'engagent à respecter les horaires des ateliers communiqués avant la visite. Les créneaux ne pourront pas être modifiés le jour de la visite, tout retard pouvant entraîner l'impossibilité de participer à l'activité prévue.

Je confirme que nous sommes adultes accompagnateurs et enfants.

Je soussigné(e)
ai pris connaissance de la charte de bonne conduite de l'accompagnateur et m'engage à la respecter.

Date :/...../.....

Signature :

Toute l'équipe du Parc du Petit Prince vous souhaite une excellente visite.